

MARSEILLAISE D'OUTRE-MER (ANCIENS ÉTS GERMAIN LACAZE)

Cette petite maison, active dans le commerce de boissons et de cigarettes,
avec siège à Saïgon et succursale à Haïphong,
est surtout connue par la carrière de son dirigeant, Ernest Lacaze,
qui fut tour à tour trésorier, secrétaire, puis (1930-1935) président de la Chambre de
commerce de Saïgon et qui, à ce titre, siégea
au conseil d'administration du port de Saïgon,
au Conseil colonial de Cochinchine
et au Conseil des grands intérêts économiques et financiers de l'Indochine,
dont il présida plusieurs séances.
Il était aussi administrateur des Anciens Éts Victor Lamorte (BTP),
dirigés par l'un de ses collègues de la Chambre de commerce.
Il disparut en 1937 et la Marseillaise d'outre-mer ne lui survécut guère.
Avait-il un rapport avec la plantation Lacaze de Trang-Dam (Tayninh)¹ ?

Saïgon
Germain Lacaze
17-19-21, rue Catinat, 23 et 25
Vins de Bordeaux, de Bourgogne, en barriques et en bouteilles

VINS FINS EN CAISSES, VINS ÉTRANGERS
Cognac GONZALEZ & C°, Rhum G.H. CARDINAL
Seul concessionnaire des ces deux marques

Liqueurs de 1^{res} marques — Articles de cave
Saint-Raphaël Quinquina

Seul concessionnaire pour la Cochinchine des vins de Champagne
Jules MUMM & C° — Charles HEIDSIECK — Ch. FARRE

Conserves alimentaires des marques Rodel, Bayle, Flon, Lecourt, etc.
Produits de la maison RAYNAL & ROQUELAURE, Capdenac (Aveyron)[Lot]
PORCELAINES & POTERIES, BLANCHES ET DÉCORÉES
CRISTALLERIES DE BACCARAT & SAINT-Louis
Seul dépositaire des machines à coudre
DAVIS, ADVANCES, NEW HOME, JONES SINGER, NEW NATIONAL

¹ L'Écho annamite du 10 septembre 1930 signale une grève étouffée dans l'œuf de plusieurs centaines de coolies sur la plantation Lacaze de Trang-Bang.

GERMAIN LACAZE

17-19-21, Rue Catinat, 23 et 25
SAIGON

Vins de Bordeaux, de Bourgogne, en barriques et en bouteilles

VINS FINS EN CAISSES | VINS ÉTRANGERS

Cognac GONZALEZ & C° | Rhum G. H. CARDINAL

Seul concessionnaire de ces deux Marques

Liqueurs des 1^{res} Marques — Articles de cave
Saint-Raphaël Quinquina

Seul concessionnaire pour la Cochinchine des vins de Champagne

Jules MUMM & C° — Charles HEIDSICK — Ch. FARRE

Conserveries alimentaires des marques Rodel, Bayle, Flon,
Lecourt, etc., etc.

Produits de la maison RAYNAL & ROQUELAURE, Capdenac
(Aveyron).

PORCELAINES & POTERIES, BLANCHES & DÉCORÉES

CRISTALLERIES DE BACCARAT & SAINT-Louis

CIGARES DE LA HAVANE ET DE MANILLE

ARTICLES DE FUMEURS

ARTICLES DE MÉNAGE EN FER BATTU ÉMAILLÉ

ARGENTERIE DE TABLE 4^e TITRE & COUTELLERIE

Seul dépositaire des machines à coudre

DAVIS, ADVANCE, NEW HOME, JONES SINGER, NEW NATIONAL

Maison d'approvisionnement et expédition de tous articles dans les postes les plus éloignés de la Cochinchine, du Cambodge, du Laos et du Tonkin.

Demandez le prix courant qui est envoyé franco.

(Annuaire général de l'Indochine française, 1901, II-720)

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts
(Journal officiel de la République française, 9 novembre 1903)

À l'occasion de l'exposition de Hanoï et par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 1^{er} novembre 1903, ont été nommés :

Officiers d'académie

Lacaze (Germain), négociant à Saïgon.

Pour faire connaître l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1912)

[...] Il vient de se constituer à Saïgon un Syndicat d'initiative du Sud indochinois*.
[...] Le bureau du syndicat a été constitué comme suit : MM. Remaud, président ; Germain Lacaze et Ulrich Speidel, vice-présidents ; Chalamel, secrétaire-trésorier. [...]

LACAZE (G.)*
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 143)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 117)

17, 19, 21, 23, rue Catinat, SAÏGON
MM. G[ermain] LACAZE, propriétaire ;
E[rnest] LACAZE, signe par procuration ;
GALLIEN, comptable.

Pour l'œuvre du monument aux morts
(*L'Écho annamite*, 27 mars 1920)

De nouveaux dons sont reçus par le Comité
La Société marseillaise d'outre-mer, qui a déjà souscrit pour de nombreux billets de la tombola du monument aux morts, a fait parvenir au comité de l'Œuvre, pour figurer parmi les lots de la tombola :

1 caisse de quinquina Kola Sport,
1 caisse de quinquina Koto.

et 1 caisse de 16 bouteilles d'eau d'Encan *[sic]*.

Merci à M. l'administrateur-délégué, M. Lacon, qui a eu, au nom de la Société marseillaise d'outre-mer, cette généreuse initiative.

1^{er} octobre 1919 : constitution en S.A.



<http://scripophilie.marseil.free.fr>

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE D'OUTRE-MER

Société anonyme au capital de 1.500.000 francs
divisé en 15.000 actions de 100 francs

Constituée suivant statuts déposés aux minutes de Me Édouard Laugier, notaire à
Marseille, le 29 juillet 1919

et par les assemblées constitutives des 30 juillet et 8 août 1919

Siège social à Marseille

ACTION DE CENT FRANCS
au porteur
Marseille, le 1^{er} octobre 1919

Un administrateur (à gauche) : Demo Pellas
Un administrateur (à droite) : ?
Moullot, Marseille

Distinctions honorifiques
(L'Écho annamite, 6 août 1921)

Huynh-v-Ho, dit Thoan, magasinier chez M. E[rnest] Lacaze à Saïgon, 20 ans de services.

AEC 1922-685 — Sté marseillaise d'outre-mer (ancien Éts Germain Lacaze), 35, rue Méry, Marseille.

(Siège social : SAIGON, Cochinchine).

Capital. — Sté an., f. le 1^{er} octobre 1919, 1.500.000 fr. en 15.000 actions lib. — Divid. : 1919-20, 10 p. 100.

Objet. — Import., export. ; assurances (incendie, maritimes et terrestres).

Exp. — Tous prod. d'alimentation, art. de Paris, bicyclettes, bimbeloterie, bougies, bouchons, calendriers, casques, chapellerie, chemiserie, cigares, cigarettes, clouterie, cotonnades, coutellerie (rasoirs et coupe-cheveux), cuirs et crêpins, désinfectants, épingles, horlogerie, faïence, mat. premières pour savonnerie, orfèvrerie, papier, papeterie, parasolerie, porcelaine, produits d'entretien, etc.

Imp. — Arachides, kapok, coprah, cornes, coton, déchets de soie, gomme-gutte, graisse de poisson, graisse et huile de ricin, huile d'arachides. huile de bois, noix vomiques, peaux d'antilopes, peaux, poivre, saindoux, sticklaque, tourteaux d'arachides et de coprah, vessies de poisson, etc.

Conseil. — MM. Démo Pellas [Rizeries méridionales, Marocaine d'approv.], présid. ; Virgile Pellas, Mathieu Pradon², Éd[ouard] Velten [1864-1942, pdt des Brasseries de la Méditerranée (Marseille, Nice, Lyon-St-Rambert), neveu du sénateur Georges Velten], Germain Lacaze, admin. ; Louis Bovet, admin. dél. à Marseille ; Ernest Lacaze, admin. dél. à Saïgon.

² Mathieu Pradon : président de la S.A. Pradon & Cie, droguerie en gros, Marseille. Chevalier de la Légion d'honneur (1932). Président de la Compagnie générale africaine (Maroc) et de la Société électrique et industrielle du Baol à Diourbel (Sénégal).

Louis BOVET,
administrateur délégué à Marseille

Négociant à Marseille,
Agréé commissionnaire en douane (*JORF*, 30 novembre 1936).
Il entrepose à Marseille des marchandises séquestrées de la maison allemande [A. Pfeiffer](#),
de Saïgon (1916-1917).
Administrateur des [Maïseries de la Méditerranée](#),
de [Bastos](#) (1930),
des [Éts Raymond Eychenne](#) à Lomé (Togo),
puis (1951) de l'Union des comptoirs d'outremer (Unicomer),
des Éts V.Q. Petersen et Cie et de la Société coloniale du sac (Socosac) à Dakar,
de la Société industrielle et agricole du tabac colonial à Brazzaville.
Consul d'Éthiopie à Marseille (*JORF*, 14 septembre 1930).
Auteur de « Les relations économiques de Djibouti avec l'Éthiopie », *Études d'Outre-Mer*
(Marseille, Institut français d'Outre-Mer), janvier 1954, pp. 13-18.

Liste générale des membres de la Société des études indochinoises
(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

MEMBRES TITULAIRES
Barenne (Gabriel-Alfred), Société marseillaise d'Outre-Mer à Saïgon.

Promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française (lois et décrets)*, 16 août 1923)

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

Chevaliers

Lacaze (Germain-Jules), négociant à Saïgon [Marseillaise d'outre-mer]. 35 ans de pratique commerciale en Indochine, 30 ans de séjour dans la colonie. Conseiller municipal. Conseiller colonial. Membre de la chambre de commerce. S'est dévoué sans compter à la gestion des intérêts publics. Médaille d'argent. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE D'OUTRE-MER
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-91)

Importation-Exportation
Assurances, Incendie,
2, rue Ohier, Saïgon,
rue Paul-Bert, Haïphong.

MM. E[rnest] LACAZE, administrateur-délégué, directeur général ; M. OBERLINDER, fondé de pouvoirs, Saïgon ; W[alter] MULLER³, Saïgon ; M. BUHLER, fondé de pouvoirs, Haïphong ; M. P. JULIEN, Haïphong.

Réclame gratuite
(*L'Écho annamite*, 23 mai 1925)

Nguyen van Toan, 34 ans, taicong du ghe-do, faisant le service de transport de voyageurs et marchandises entre Mytho et Bach-Mieu a été arrêté et déféré au Parquet pour détournement, au préjudice d'un commerçant chinois, de marchandises estimées à 66 \$ 07 environ et décomposées comme suit : 275 paquets de cigarettes Nationales, Méria, Job et Les As, dont sont respectivement dépositaires les Maisons Allatini [CCNEO], Berthet, Charrière et Cie, Boy Landry et la Société marseillaise d'Outre-Mer [...].

Cercle sportif saïgonnais
Séance du Comité du 15 décembre 1925
(*Saïgon sportif*, 18 décembre 1925)

Admissions

Oberlinder, M., fondé de pouvoirs Société Marseillaise d'Outre-Mer, présenté par MM. Cazenave et Baggenstos.

Wohler, Max, Société marseillaise d'outre-mer, présenté par MM. Baggenstos et Franceschini

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la Guerre
(*Le Journal officiel de la République française*, 11 juillet 1926)

Chevalier
Infanterie

OBERLINDER (Maurice-Jean-Baptiste), lieutenant à la disposition du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine ; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. [Fondé de pouvoirs de la Société marseillaise d'Outre-Mer]

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 13 décembre 1926
(*Saïgon Sportif*, 17 décembre 1926)

Admissions

³ Walter Muller : ancien employé de la CCNEO. Futur directeur (et liquidateur en 1939) de la Société marseillaise d'outre-mer. Commissaire aux comptes du Domaine agricole de l'Ouest et de R.L. Duchateau & Cie.

À titre de membres actifs :

De Ferran Robert, Société marseillaise d'Outre-Mer, présenté par MM. Petit et J. Gaudin.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1926)

Sont de retour en Cochinchine : M. Lacaze, membre de la chambre de commerce, directeur de la Société marseillaise d'Outre-Mer.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1927)

Reviennent en France :

M. Oberlinder, fondé de pouvoirs de la Société marseillaise d'Outre-Mer.

Palmarès de la foire de Saïgon

(*L'Écho annamite*, 17 janvier 1928)

Section décoration intérieure

Second grand prix avec médaille de bronze : Société marseillaise d'Outre-Mer.

Une belle œuvre de la municipalité de Saïgon

Du lait pour les enfants annamites de famille nécessiteuse

Louable émulation de deux maisons de commerce françaises de notre ville

(*L'Écho annamite*, 17 mars 1928)

La municipalité a été saisie, au cours de la séance de mercredi, de l'intéressante communication suivante faite par M. Lanoot, conseiller municipal et directeur de la maison Nestlé.

.....

*
* * *

D'autre part, M. Rouelle a reçu la lettre suivante du directeur de la Société marseillaise d'Outre Mer :

À Monsieur le maire de la ville de Saïgon.

Monsieur le maire,

Nous apprenons que, grâce à votre bienveillante initiative, la Ville a décidé la création de crèches destinées à pourvoir à alimentation du premier âge des enfants annamites indigents.

Nous ne voulons pas demeurer plus longtemps insensibles à ce geste de profonde humanité, et à cet effet, au nom de la Compagnie générale du lait à Rumilly (Haute-Savoie), nous avons l'honneur de venir mettre à votre disposition trois mille boîtes de lait condensé « Mont Blanc » livrables à raison de 250 boîtes par mois, au prix de notre tarif en vigueur, soit 15 piastres actuellement, avec remise spéciale ce 60 % (caisses de 48 boîtes)

Veuillez agréer, M. le maire, l'expression de notre considération très distinguée.

Décorations accordées à la suite de la foire de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 28 mars 1928)

Chevalier de l'ordre royal du Cambodge
M. [Ernest] Lacaze, administrateur-délégué de la Sté marseillaise d'outre mer.

LE RAID AUTOMOBILE SAIGON-PARIS
RAID PARIS-SAÏGON EN AUTOMOBILE
La souscription Abadie-Vairat
(*L'Écho annamite*, 15 juin 1928)

M. [Ernest] Lacaze, au nom de la maison J. F. Martell. 50 p. 00.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1929)

Mariage. — Jeudi dernier a été célébré le mariage de M. de Ferran, employé à la Société Marseillaise d'Outre-Mer, avec M^{lle} Huguette Petit, fille du directeur de l'École primaire supérieure. La bénédiction nuptiale leur a été donnée neuf jours par M. le vicaire de la cathédrale, au milieu d'une assistance nombreuse et distinguée. Un lunch suivit, où étaient présents, envie autres notabilités, M. Tholance, administrateur des Services, et M. Dugommier, directeur des D. et R.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1929)

M. Assou, épicier, rue Catinat, a été déclaré en faillite. Il s'est enfui ainsi que son frère Assan. Ce dernier a pu être arrêté à Phu-Nhuan, près de Giadinh. Le passif est estimé à 60.000 piastres et la faillite affecte la plupart des grosses maisons de la place, notamment la Société Marseillaise d'Outre-Mer et les maisons Lucien Berthet et Poinsard et Veyret.

1929 (septembre) : CO-FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ SUCRIÈRE D'ANNAM

Saïgon-Cholon
Chambre de commerce
(*L'Écho annamite*, 26 février 1930)

[...] M. Génis proposa d'intervenir auprès du gouvernement afin d'obtenir la suppression de la patente supplémentaire imposée aux adjudicataires de fournitures destinées à l'Administration.

Cette intervention a donné à M. [Ernest] Lacaze l'occasion de proposer de son côté que seules les maisons françaises puissent concourir pour les fournitures de denrées alimentaires françaises. A l'heure actuelle, de nombreux Chinois participent à ces adjudications et, trop fréquemment, ne voient là qu'un moyen de monnayer immédiatement les marchandises qu'ils se font livrer à crédit par les importateurs français.

Cette réserve ne s'appliquerait que pour les marchandises françaises, les riz et les autres denrées d'alimentation asiatique devant rester aux Asiatiques. [...]

1930 (avril) : la Marseillaise d'Outre-mer est l'une des principales victimes de la faillite de la maison chinoise Seng-Teck*.

Déféré au Parquet :
(*L'Écho annamite*, 24 mai 1930)

Huynh Tân, 39 ans, demeurant rue Bourdais, pour complicité de vol par recel de deux caisses de cigarettes marque *Abdulla*, valant 12.000 francs, au préjudice de la Société marseillaise d'Outre-Mer, rue Ohier

La répression des fraudes en Indochine
Les experts pour 1930
(*L'Écho annamite*, 8 septembre 1930)

I. — Cochinchine
Matières grasses ou pâteuses

M. E[rnest] Lacaze, vice-président de la chambre de commerce, administrateur-délégué de la Société marseillaise d'Outre-mer, à Saïgon.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

La Société Marseillaise d'Outre-Mer a réalisé, en 1929, un bénéfice de 1.330.755 francs, pour un chiffre d'affaires de 22.271.495 francs. Elle a porté 950.000 fr. en réserve (ce qui porte les réserves à plus de 2 millions pour un capital de 4 millions) et s'est contentée de payer aux actions l'intérêt statutaire de 6 %. Son portefeuille comprend surtout 2.000 actions de la Compagnie sucrière du Sud-Annam [*sic : d'Annam*].

Ernest LACAZE,
président de la chambre de commerce de Saïgon 1930-1935

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge
(*Bulletin administratif du Cambodge*, décembre 1930, p. 1941-1947)
(*Bulletin administratif du Cambodge*, décembre 1931, p. 1892-1897)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
Viguier (Étienne-Pierre)	SMOM [Soc. marseillaise d'outremer]	Phnôm-Penh

Les délégués de la Cochinchine à l'Exposition coloniale de Paris
[Vincennes 1931]
(*Les Annales coloniales*, 13 décembre 1930)

Par arrêté du gouverneur de la Cochinchine du 8 décembre, MM. Lacaze Ernest, directeur de la Société marseillaise d'outre-mer, et Roger Meyrignac, président de l'Association des exportateurs français de riz à Saïgon, sont désignés comme délégués économiques à l'Exposition coloniale de Paris.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
(*Les Annales coloniales*, 13 août 1931)
(*Journal officiel de la République française*, 14 août 1931)

LA PROMOTION DES COLONIES
Sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevaliers (au titre civil)
M. Lacaze Ernest-Jules-Étienne, administrateur de sociétés, 26 ans, 8 mois de services, dont 20 ans 7 mois aux colonies. 3 campagnes, président de la Chambre de Commerce de Saïgon.

CONSTITUTION
Compagnie indochinoise des tabacs
Société à responsabilité limitée au capital de 150.000 piastres
Siège social à Saïgon, rue Ohier, n° 2
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 août 1934)

M. Ernest Jules Étienne Lacaze, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Chambre de commerce, négociant, demeurant à Saïgon ;
La Société marseillaise d'Outre-Mer, société anonyme au capital de quatre millions de francs, dont le siège social est à Saïgon, rue Ohier, n° 2 ;

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 157 :

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE D'OUTRE-MER

Sté Ame au Capital de 4.000.000 de Francs

Anciennement GERMAIN LACAZE

2, rue Ohier, SAIGON - Téléphone : 21

Agences (HAIPHONG, 21, rue Harmand | Bureau d'Achats
(PNOM-PENH, — Téléphone 20 | 35,rue Méry, MARSEILLE

Notre Portefeuille " IMPORT "

réunit les exclusivités des grandes marques de l'alimentation moderne

LONDRES Angleterre

HUNTLEY & PALMERS - Superior Reading Biscuits
ABDULLA & C[°] - GODFREY PHILLIPS Ltd
Cigarettes de Luxe
VAUGHAN JONES - Standard Old Tom Gin

REIMS

Champagne LOUIS ROEDERER

LA COURNEUVE

Union des Biscuiteries
HUNTLEY & PALMERS
Mc. VITLE & PRICE

NEUILLY-sur-SEINE

MAISONS-ALFORT
Parfums GODET &
ROYDIS
Produits de Beauté
LASEGUE

COGNAC

Cognac J. & F. MARTELL

BORDEAUX

Etabl[°] MESTREZAT-PRELLER
Vins fins de Bordeaux
Spécialités : Vins MÉDOC &
GRAVES

Les Fils de P. BARDINET.
Rhum NEGRITA-Vin aux fruits
SALAMBO

Liqueurs Jines-Dry Distilled
BARDET'S GIN
Bordeaux Méthode Champenoise
JOHNSTON - Mousseux " Duc
des Bardes "

VALS S^r-JEAN

Eau minérale naturelle

CHATEAUNEUF DU PAPE

Vins A ESTABLET Fils

PORTUGAL

PORTO VILLAMIL

GRAPPE FRUITS, ORANGES, CITRONS
DE PALESTINE
GROUPEMENT DES PLANTEURS DE JAFFA
" PARDESS "

EN VENTE,
BONNES MAISONS D'ALIMENTATIONS ET NOS
COMPTOIRS

JUS CONCENTRÉ
D'ORANGES — DE CITRONS
JAFFORANGE — LEMON SQUASH
" ASSIS " — PALESTINE

BREME Allemagne

Bière blonde C. DRESSLER
genre Pilsen

ROUFFACH

Vins d'Alsace A. ERNY

FOUGEROLLES

Liqueurs GUENIN
Kirsch-Quetsch-Mirabelle

NEUCHATEL

Suisse

Vin blanc H. A. GODET

LONS-le-SAUNIER

Mousseux Rosé
J. D'ARBOYS

EVIAN-les-BAINS

Eaux minérales alcalines
SOURCE CACHAT
SOURCE-CORDELIERS

CHALON-s/-SAONE

Vins fins de Bourgogne
" GUICHARD PROTHÉRET "

SAINT-PÉRAY

Vins fins P. ETIENNE
Père & Fils

AIX-EN-PROVENCE

Etablissements LIEUTARD
Inventeurs des Orangeade & Citronnade - Confitures

CASSIS-s/-MER

Vins E. BODIN

MARSEILLE

Vins du midi - les meilleurs crus du Languedoc
Savons 72% " NOTRE-DAME D'ORIENT "
Savonnette " NICEOLIVE "
Huile d'olive de Provence " LA CIGALE "
Huiles de table et d'orachides
Apéritifs de Marque

ITALIE-SICILE

PURÉE DE TOMATE

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge
(*Bulletin administratif du Cambodge*, janvier 1934, p. 144-146)

Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité	Domicile
Xhoffray (Jean-Élie)	31	Comptoirs généraux de l'Indochine	Phnôm-Penh

Société des Établissements V. Lamorte [BTP]
Assemblée générale ordinaire du 30 juin 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 septembre 1934)

Assemblée présidée par M. Lamorte assisté de M. [Ernest] Lacaze et M^e Mathieu comme scrutateurs.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 avril 1937)

ARRIVÉES. — Liste des passagers arrivés par le paquebot « Claude-Chappe », capitaine Vaillant, le 3 avril à 15 heures.

Venant de Saigon.
Bonnaud Rémy, directeur Société Marseillaise d'Outre-Mer.

DÉCÈS
Mort de M. Lacaze
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 18 juillet 1937)

Le conseil d'administration, les directeurs et le personnel de la Société marseillaise d'Outre-Mer ont la douleur de vous faire part du décès de
Monsieur Ernest Lacaze,
chevalier de la Légion d'honneur,
président du conseil d'administration de la Société marseillaise d'Outre Mer,
survenu à Marseille le 15 juillet 1937, dans sa 52^e année

*
* *

C'est avec une douloureuse stupeur que nous avons appris ce décès. Notre vieil ami de toujours s'était rendu en France pour soigner un état général qui laissait à désirer, mais nous ne nous attendions pas à une aussi terrible nouvelle.

M. Lacaze, qui avait succédé à son père, était un colonial dans toute l'acception du mot. Conseiller colonial, président de la Chambre de Commerce de Saïgon, président du Grand Conseil des intérêts économiques [et financiers] de l'Indochine, il avait rempli toutes ses fonctions avec courtoisie, bienveillance et autorité.

Nous adressons à M^me Lacaze et à sa famille l'expression de nos bien sincères sentiments de condoléance.

LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE D'OUTRE MER EN LIQUIDATION
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1937)

À la demande des dirigeants de la Société marseillaise d'Outre-Mer qui déposèrent le bilan de cette firme, le tribunal de Commerce, présidé par M. Ty, assisté de MM. Courtinat et Bégin, a, dans sa séance d'hier matin, accordé le bénéfice de la liquidation judiciaire à cette société.

M. [Decoly](#) fut nommé syndicat juge-commissaire.
Ainsi, une vieille firme cochinchinoise va disparaître.
(*La Dépêche* du jeudi 19 août 1937).

AVIS
Liquidation judiciaire de la Société marseillaise d'Outre-Mer
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1937)

Il est porté à la connaissance des intéressés que, par jugement du Tribunal de commerce de Saïgon en date du 8 septembre 1937, la continuation des opérations commerciales de la Société a été autorisée. Elles seront donc effectuées comme par le passé sous la direction de monsieur R. de FERRAN, directeur de l'agence de Haïphong, qui a reçu de moi pleins pouvoirs à cet effet.

Haïphong, le 14 septembre 1937.

A. F. DECOLY,
liquidateur judiciaire de la Société marseillaise d'Outre-Mer.

À l'audience des criées
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1937)

À la requête de M. Decoly, liquidateur judiciaire de la Société marseillaise d'Outre-Mer (maison Lacaze), l'immeuble sis à l'angle du boulevard Charner et de la rue Ohier, mis en vente sur la mise à prix de 40.000 \$ 00, a atteint à la barre le prix de 70.500 \$ 00, pour lequel M^e Ferlande a été déclaré adjudicataire, pour le compte de la [Société annamite de crédit](#) à Saïgon.

EN INDOCHINE
Au Grand Conseil
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 4 décembre 1937)

Hanoï, 2 déc. — La séance de jeudi du Grand Conseil est ouverte par M. Tissot, doyen d'âge, qui fait procéder à l'appel, puis prononce une courte allocution évoquant le souvenir de M. [Ernest] Lacaze, membre du Grand Conseil, décédé depuis la dernière session. [...]

1^{er} et 2^e AVIS
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 15 et 22 janvier 1938)

Aux termes d'un acte sous seings privés intervenu à la date du 31 décembre 1937 entre la liquidation judiciaire de la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE D'OUTRE-MER représentée par M. W[alter] MULLER, directeur de ladite société, M^e A. F. DECOLY, son liquidateur judiciaire, d'une part, et M. Robert DE FERRAN, employé de commerce à Haïphong, d'autre part, enregistré au 4^e Bureau de Saïgon, le 10 janvier 1938, folio 63, case 584, vol. 189.

La liquidation judiciaire de la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE D'OUTRE-MER a vendu à M. Robert DE FERRAN la propriété des trois marques de commerce ci après désignées, telles qu'elles existent actuellement, déposées au greffe du tribunal de commerce de Saïgon, au nom de ladite société, savoir :

- 1 - « PORTO SARDA »
- 2 - « RHUM PEPA»
- 3 - « RHUM LOLITA »

avec la jouissance pour M. DE FERRAN desdites marques, et sa subrogation dans tous les droits et charges y attachés.

Les oppositions seront reçues par M^e A. F. DECOLY, liquidateur de la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE D'OUTRE-MER, 208, rue Mac-Mahon, Saïgon, jusqu'à expiration du délai de dix jours suivant la présente insertion

L'Information d'I.C. du 22 janvier 1938

Étude de M^e Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon,
97, rue Pellerin
ADJUDICATION
au plus offrant et dernier enchérisseur
Le mardi 26 juillet 1938,
à 9 heures du matin
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 16 juillet 1938)

En l'étude de M^e FAYS, notaire
des
VALEURS ci-après désignées

DÉSIGNATION Mise à prix de chaque lot
40 actions de la Société des Garages Charner, en un lot 1.000 \$ 00
23.131 actions et 65 parts de fondateur de la Société marseillaise d'Outre-Mer. En un lot 0 \$ 50
650 actions et 114 parts de fondateur de la Société Sucrière du Cambodge. En un lot 0 \$ 20
17 actions d'apport de la Société des Tabacs d'Indochine. En un lot 1.700 \$ 00
73 actions et parts de fondateur de la Société Agricole de Baria. En un lot 0 \$ 10
20 actions et 25 parts de fondateur de la Société Minière du Sud-Annam. En un lot 0 \$ 10
3 actions de souscription de la Société des Tabacs d'Indochine et 4.000 actions de la Société marseillaise d'Outre-Mer. En un lot 300 \$ 00

Au comptant frais en sus

Ces valeurs sont vendues à la requête de Monsieur Claudius Antonin LACOUR, receveur des domaines, curateur aux successions et biens vacants, demeurant à Saïgon, rue Catinat, numéro 229.

Agissant en qualité de curateur aux successions vacantes de :

Monsieur Frédéric BIRNSTIEL,
et Monsieur Ernest Jules LACAZE.

Et en exécution de deux jugements rendus par le Tribunal civil français de Saïgon, le 26 mars 1938.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude de M^e Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon, rue Pellerin, numéro 97.

L'Impartial du 13 juillet 1918.

L'Information d'I. C. du 16 juillet 1938.

NÉCROLOGIE

† Germain Lacaze

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 26 février 1939)

Nous avons appris le décès, en France, de M. Germain Lacaze, à l'âge de 85 ans. M. Germain Lacaze avait fondé à Saïgon, rue Catinat, il y a plus d'un demi-siècle, une maison d'alimentation bien achalandée que son fils Ernest transforma en l'importante « Société marseillaise d'Outre-Mer ». Le père « Lacaze », comme nous l'appelions respectueusement, nous, les jeunes amis de son fils, était une belle et honnête figure de commerçant ; la fin de sa vie a été très attristée par la mort prématurée de son fils.

Nous présentons à sa famille nos bien sincères condoléances

COCHINCHINE

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mars 1939)

M. Germain Lacaze, une belle figure cochinchinoise, disparaît

C'est avec une tristesse profonde que nous avons appris la mort de M. Germain Lacaze, décédé à Montpellier le 23 février 1939.

M. Germain Lacaze était une vieille et belle figure cochinchinoise, éminemment sympathique, qui marqua une époque de l'histoire de notre colonie.

C'est à l'emplacement occupé par notre journal [*La Dépêche d'Indochine*] que se trouvait le magasin que créa M. Germain Lacaze et dont il assuma la direction pendant près d'un demi-siècle avant de le repasser à son fils, notre ami Ernest Lacaze, ancien président de la chambre de commerce, décédé à Marseille en 1937.

Tous les vieux Cochinchinois ont encore gravés en leur mémoire les traits de celui qu'on nommait familièrement et affectueusement le Père Lacaze.

On ne savait quel âge donner au Père Lacaze car il semblait qu'on l'avait toujours connu vieux. À l'âge de vingt-cinq ans, M. Germain Lacaze blanchit brusquement et, dédaignant les teintures, il arborait une chevelure d'un blanc neigeux et une moustache de même teinte. Alors qu'il était encore tout jeune, on le croyait âgé. Il demeura ainsi plusieurs dizaines d'années, ne changeant pas, conservant le même embonpoint, sans une ride sur le visage, la physionomie joviale, l'abord accueillant.

On aimait venir chez le Père Lacaze faire un brin de causette ; on lui demandait même un conseil, chacun ayant confiance en sa sagesse, tout en lui passant une

commande de marchandises qu'on savait toujours de première qualité. Il s'était imposé à l'estime de tous par une honnêteté scrupuleuse.

Cet excellent homme était respecté de tous et, par surcroît, avait su se faire aimer par toute une population.

Ce fut presqu'à son corps défendant qu'on le porta sur une liste du conseil municipal patronnée par Eugène Cuniac en 1904. Le Père Lacaze obtint presque l'unanimité des voix.

Mais il renonça vite à la politique, il ne voulut point se représenter lorsque M. Gigon-Papin, un des rares survivants de cette génération, fut opposé à Cuniac. M. Germain Lacaze refusa de participer à une lutte qui opposait deux groupes en lesquels il ne comptait que des amis d'un bord comme de l'autre.

M. Germain Lacaze se consacra exclusivement à la gestion de ses affaires, aidé par son beau frère Montangerand et son fils Ernest, jusqu'au jour où il décida de quitter la colonie pour se retirer en cette bonne ville de Montpellier où il avait vu le jour. Il vient d'y rendre le dernier soupir après avoir vu disparaître tous les siens : sa femme mourut la première à Saïgon, puis il perdit sa fille Germaine et, en 1937, ce fut le tour de son fils qui lui avait succédé rue Catinat et voulut ensuite renoncer au commerce de détail et se lancer dans le gros. Ernest Lacaze créa à cet effet la Société Marseillaise d'Outre-mer.

Avec M. Germain Lacaze disparaît une vieille famille de ces pionniers qui firent l'Indochine, car s'il œuvra en Cochinchine avec son fils, son frère Antoine Lacaze se consacra au Tonkin dès l'occupation française.

À M^{me} Ernest Lacaze, la « Dépêche » présente ses bien vives condoléances.

Étude de M^e MOTAIS de NARBONNE,
avocat à la Cour d'appel, 132, rue Mac-Mahon, SAÏGON
et de M^e LAUBIÈS,
avocat à la Cour d'appel de Hanoï
3, boulevard Chavassieux, HAÏPHONG
Dissolution anticipée de société

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 septembre 1939)

D'un jugement contradictoirement rendu entre les parties y dénommées par le tribunal mixte de commerce de Saïgon (Cochinchine française) le 12 juillet 1939, enregistré le 25 suivant, folio 86, case 7 et signifié suivant exploit de M^e Cavillon, huissier à Saïgon, en date du 21 août 1939, enregistré le 23 suivant, folio 80, case 27.

Il appert que la dissolution anticipée de la Société marseillaise d'Outre-Mer, société anonyme au capital de 4.000.000 francs, ayant eu son siège social à Saïgon, rue Ohier, n° 2, et son agence à Haïphong, rue Harmand, n° 21, en état de liquidation judiciaire, a été prononcée, et que M. Walter Muller a été nommé liquidateur de la dite société.

Signé :
LÉON MOTAIS DE NARRONNE
A. LAUBIÈS

(*Courrier d'Haïphong* du 11 septembre 1939).

Suite :

Emplacement réoccupé par la [Société annamite de crédit](#).